



5

Attirance physique et sexuelle

L'attirance physique et sexuelle (ou orientation sexuelle) désigne le désir physique qu'une personne ressent envers d'autres personnes et/ou son envie d'engager des relations physiques et sexuelles avec celles-ci.

On peut être attiré-e sexuellement par un genre en particulier... (homosexualité, hétérosexualité)

par plusieurs genres (bisexualité) ou sans considérer le genre des personnes (pansexualité)

6

Asexualité

L'asexualité est un spectre large qui peut regrouper toutes les attirances et tous les degrés d'attraction sexuelle.

Une personne peut avoir peu d'attirance sexuelle, pas du tout d'attirance sexuelle, peut avoir des attirances quelques fois dans sa vie ou seulement avec une personne en particulier.

L'asexualité n'est donc pas une attirance romantique (voir page 3).

7

Mode relationnel

En plus de l'attirance, il y a le mode relationnel c'est-à-dire comment on vit concrètement ses relations.

En plus du consentement, une des choses les plus importantes est d'exprimer son point de vue, ses envies, ses besoins, écouter ceux de l'autre ou des autres pour s'accorder. Il n'est pas nécessaire d'avoir des modes relationnels identiques pour que la relation fonctionne.

On peut citer par exemple :

- Relations exclusives
- Relations ouvertes
- Polyamour

8

Identité de genre

Il s'agit du genre ressenti, le vécu d'une personne par rapport à son identité. Par exemple :



Ces «étiquettes» peuvent paraître superflues mais sont essentielles pour les personnes qui en ont besoin ; savoir qui on est permet de trouver une communauté de gens qui ont les mêmes ressentis et permettre de mieux se comprendre soi-même.

L'identité de genre est un spectre et il peut changer au cours de la vie. Le genre est autodéterminé.

L'identité de genre est différente du sexe biologique et du genre assigné à la naissance et n'est pas définie par les attirances sexuelles et/ou romantiques.

9

Stéréotypes de genre

Ce sont les idées préconçues, les biais culturels que l'on a dans un temps et une société donnée sur les rôles, comportements et attitudes que doit remplir tel ou tel genre.



Ce sont des croyances qui lient l'appartenance à un genre à des qualités ou défauts inhérents à celui-ci.

Les stéréotypes de genre sont une base et un terreau fertile sur lesquels la discrimination prend ses racines, c'est pour cela qu'il est nécessaire de les déconstruire.



10

Expression de genre

Ce sont les manifestations physiques extérieures, conscientes ou non, du genre d'une personne : habillement, coiffure, maquillage, démarche, gestuelle, voix, pilosité, musculature, etc.



Exemples :
féminité, androgynie, masculinité ...

Elles ne disent rien de l'orientation sexuelle et ne sont pas forcément liées à l'identité de genre qui est le genre intimement vécu par la personne.

11

Travesti-e, Drag Queen,
Drag King, performance



Le travestissement, c'est l'acte de porter des accessoires, vêtements ou autres, identifiés comme appartenant à un genre différent du sien dans un cadre personnel et quotidien.



Le Drag (Queen ou King) est le nom donné à l'art performatif dans lequel on reprend des éléments d'un genre ou d'un autre pour les exagérer, les arborer de manière extravagante afin d'en faire un spectacle, parfois dans une perspective militante.



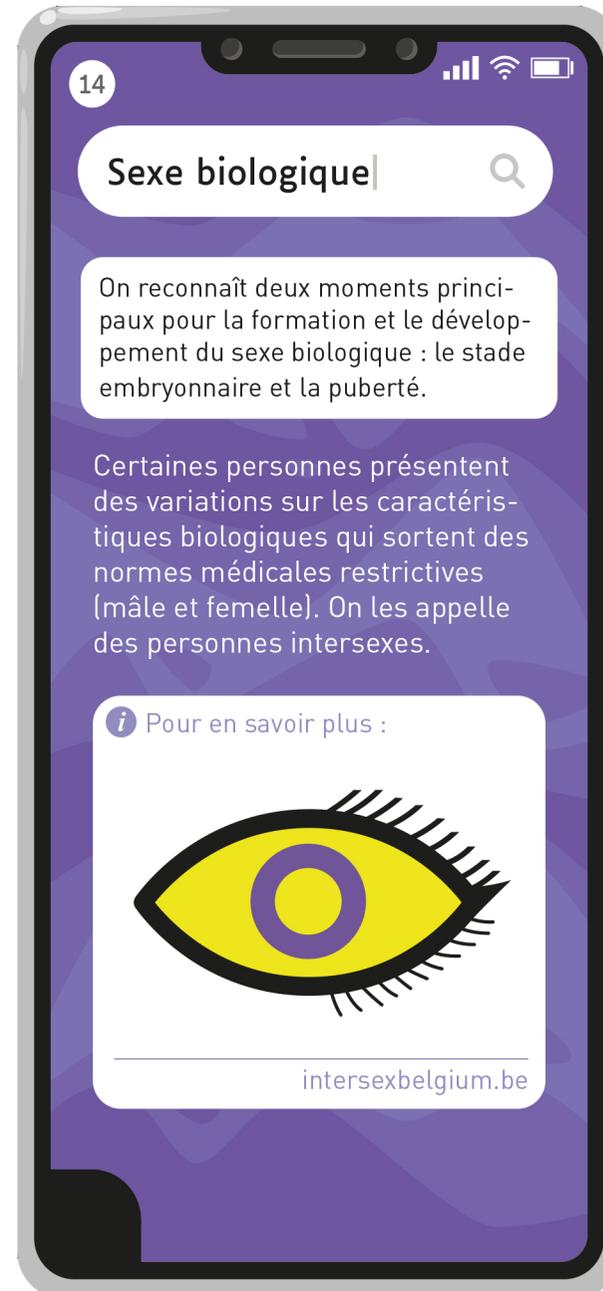
12

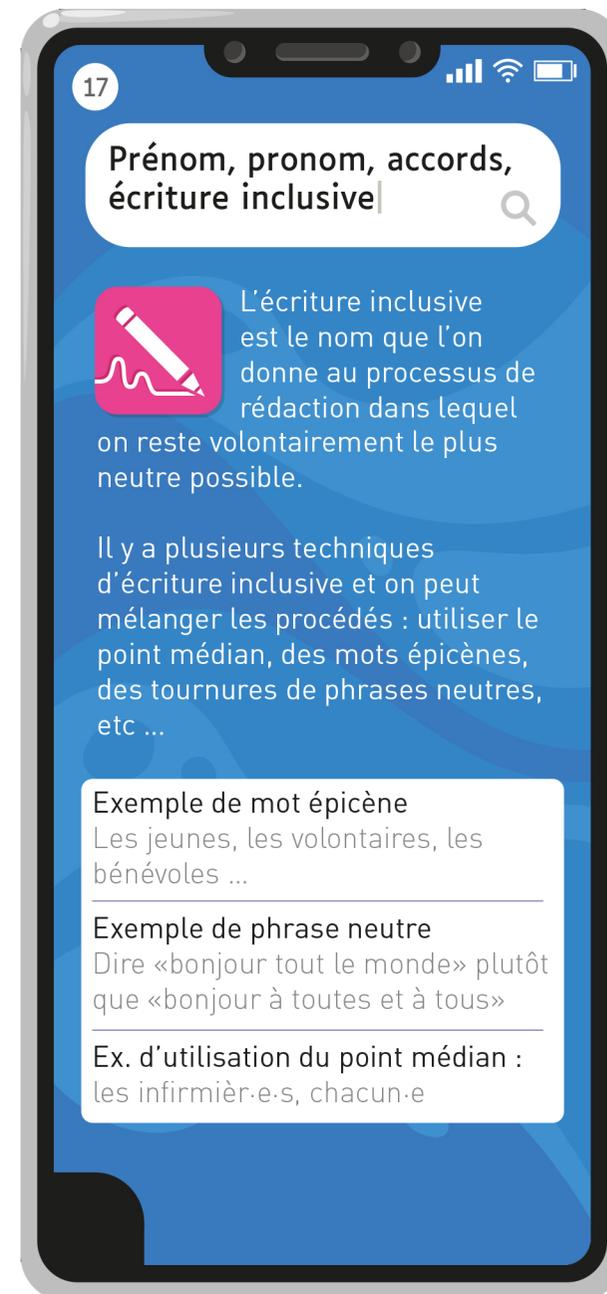
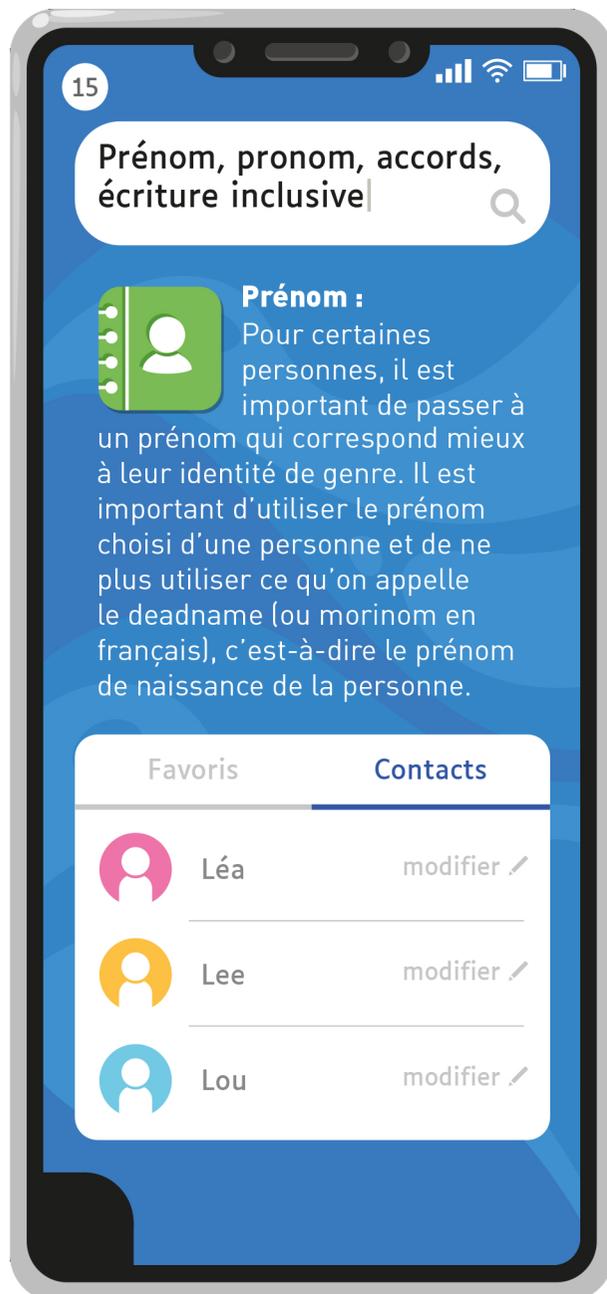
Travesti-e, Drag Queen,
Drag King, performance



Ces éléments d'interprétations de la féminité ou de la masculinité seront mis au service d'un talent propre à la drag queen ou au drag king pour faire le show (chanter, danser, jouer d'un instrument, faire du stand up ...).

Les Drag Queen ou King sont des artistes : cela ne définit pas leur identité de genre.





18

Genre administratif

C'est le marqueur de genre dans lequel la société nous reconnaît, repris sur les documents officiels comme la carte d'identité. Le gouvernement belge a l'intention de le faire disparaître dans le futur.

En Belgique : il existe la mention F ou M que l'on peut changer à la commune sans document médical depuis 2017.



Ce changement est aujourd'hui irrévocable, mais en 2019 la Cour Constitutionnelle a annulé cette irrévocabilité parce qu'elle a jugé lacunaire les catégories binaires proposées.

19

Genre administratif



La Cour Constitutionnelle a proposé des pistes d'amélioration :

- > Création d'autres catégories
- > Suppression de cet enregistrement du genre (avec le problème, pour la Belgique, du numéro national genré)
- > Invisibilisation de ces données réservées à l'administration, au domaine médical, aux recherches liées aux discriminations basées sur le genre ...

A la naissance de leur enfant, les parents belges ont 3 mois pour enregistrer le sexe à l'état civil, enregistrement obligatoire mais binaire.

Pour se conformer à cette binarité exclusive, certains enfants intersexes subissent alors des interventions chirurgicales, au-delà d'une considération de santé. En 2021 en Belgique, une proposition de loi a donc été soumise à la Chambre afin de les protéger.

20

Genre administratif

en Europe



Pays-Bas

Depuis 2017, elle a été supprimée des cartes d'étudiant·e·s et des abonnements de transports en commun.



Malte

Depuis 2017, possibilité de mentionner X sur sa CI, son passeport et son permis de résidence (mais le genre reste binaire sur l'acte de naissance). Possibilité de retarder l'enregistrement du sexe à l'état civil jusqu'à 18 ans pour les personnes intersexes.



Allemagne

Depuis 2013, la mention de sexe n'est pas une obligation sur la CI. Depuis 2018, pour les personnes intersexes qui souhaitent renseigner une mention de sexe, il est possible de choisir X sur présentation d'un certificat médical.

